

# Connexions

Bulletin d'information de la Commission des droits de la personne du Manitoba

Volume 10 Numéro 11

Novembre 2010

## Annnonce des lauréats de 2010 des prix des droits de la personne

L'Association manitobaine des droits et libertés, la Commission canadienne des droits de la personne et la Commission des droits de la personne du Manitoba sont fières d'annoncer les récipiendaires des prix des droits de la personne de cette année.

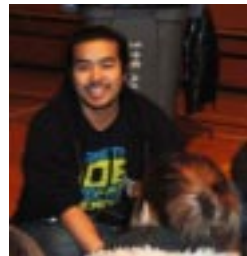
Le Prix manitobain du dévouement à la cause des droits de la personne est remis à une personne ou à un groupe qui a fait progresser la cause des droits de la personne au moyen des arts.

Le comité a trouvé les candidats tellement méritants que la décision a été très difficile à prendre. Tellement difficile en fait que deux récipiendaires ont été choisis ex-æquo.

Les récipiendaires du Prix manitobain du dévouement à la cause des droits de la personne en 2010 sont : Ernesto Griffith et Winston Moxam de Winesto Films Incorporated pour leur magnifique film, « Billy », et le Manitoba Theater for Young People pour avoir fait la promotion des droits de la personne et de la transformation sociale depuis presque trente ans.

Le récipiendaire de la Bourse Sybil-Shack pour la promotion des droits de la personne par la jeunesse est l'équipe dirigeante de Voices--Manitoba's Youth in Care pour leur extraordinaire campagne d'étreintes gratuites.

Veillez appuyer ces groupes et ces personnes, et prendre note que la date de la cérémonie de remise des prix est maintenant le 7 décembre 2010. La réception aura lieu dans la salle à manger du Palais législatif du Manitoba de 17 h à 19 h. Les billets coûtent 20 \$. Pour en obtenir, veuillez communiquer avec la Commission des droits de la personne du Manitoba au 945-3007 ou à hrc@gov.mb.ca.



*Le meneur de Me to We, Anto Chan, travaille avec un groupe d'étudiants et d'élèves dont le type de personnalité est plutôt visionnaire.*

## Les dirigeants de Me to We ont inspiré les jeunes participant à la conférence

La neige et les possibilités de neige n'ont pas pu refroidir l'enthousiasme des étudiants et élèves qui ont participé aux conférences annuelles des jeunes sur les droits de la personne à Winnipeg et à Brandon ce mois-ci.

La conférence sur l'apprentissage du leadership comportait des ateliers interactifs : Scenes from a Hat, où les étudiants et élèves improvisaient des scénarios portant sur les droits de la personne, et Law and Order : MHRC, qui les renseignait sur le système

*Suite à la page 2*

### Les droits en question par Jerry Woods, président

En septembre 2007, la Commission des droits de la personne, la Commission des droits de la personne du Manitoba, de même que d'autres commission des droits de la personne de partout au pays, des groupes de justice sociale, des experts juridiques et des dirigeants des Premières nations, ont exhorté le gouvernement du Canada à retirer son opposition à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Enfin, le 12 novembre 2010, le Canada s'est joint aux autres pays qui appuyaient la Déclaration des Nations Unies et a réaffirmé son engagement envers la promotion et la protection des droits des peuples autochtones.

La Déclaration des Nations Unies décrit les droits individuels et collectifs des peuples autochtones. Elle énumère un certain nombre de principes qui peuvent guider une relation de coopération entre les peuples autochtones et les gouvernements. Ces principes comprennent l'égalité, le partenariat, la bonne foi et le respect mutuel.

L'article 2, par exemple, déclare que « Les autochtones, peuples et individus, sont libres et égaux à tous les autres et ont le droit de ne faire l'objet, dans l'exercice de leurs droits, d'aucune forme de discrimination fondée, en particulier, sur leur origine ou leur identité autochtones. » L'article 10 prévoit que « Les peuples autochtones ne peuvent être enlevés de force à leurs terres ou Territoires ».

Bien que la Déclaration n'ait pas force exécutoire, le fait de l'appuyer constitue une étape importante vers le renforcement des relations avec les peuples autochtones. La Commission des droits de la personne du Manitoba soutient fermement les principes décrits dans ce document et considère toutes les déclarations des Nations Unies comme des outils additionnels à utiliser à la fois pour son processus de plainte et pour la promotion des droits de la personne.

Dans un communiqué émis plus tôt ce mois-ci, le ministre actuel des Affaires indiennes, M. John Duncan, a déclaré : « Nous comprenons et respectons l'importance de la Déclaration des Nations Unies pour les Autochtones du Canada et du monde entier. Le Canada a appuyé la Déclaration dans le but de poursuivre la réconciliation avec les peuples autochtones du Canada et de renforcer sa relation avec eux. »

Bien que le gouvernement du Canada ait pris trois ans pour en venir à cette conclusion, il est maintenant temps de le féliciter pour son appui à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Nous espérons que ce mouvement se poursuive vers la promotion et la protection des droits de la personne et des droits fondamentaux pour tous.

de plaintes relatives aux droits de la personne. Un autre atelier qui a eu beaucoup de succès s'intitulait Two Moccasins – Two



**Pour de nombreux étudiants et élèves, l'exercice roche, papier, ciseaux a été la partie excitante de la journée.**

Worlds et mettait en vedette le comédien, acteur et auteur Ryan McMahon. Son histoire personnelle émouvante a permis aux jeunes de mieux comprendre leur passé, leur présent et leur avenir et leur a donné le goût de rêver.

Ensuite il y a eu une session qui a duré tout l'après-midi avec l'équipe dirigeante de Me to We. Tout le monde a commencé par se mettre en paire et a participé à

un concours de « roche, papier, ciseaux » où les perdants devaient encourager la personne qui l'avait remporté. À la fin, il ne restait que deux personnes et près de deux cents étudiants, élèves et enseignants qui les encourageaient et les appuyaient.

Ensuite, les meneurs de Me to We ont donné aux étudiants et élèves une série de questions qui déterminaient jusqu'à un certain point des types de personnalité. Les étudiants et élèves se

## La cause du message de haine se rend à la Cour suprême du Canada

Une cause portant sur les droits de la personne en Saskatchewan se rend à la Cour suprême du Canada. « La Commission des droits de la personne de la Saskatchewan est heureuse que la Cour suprême du Canada lui ait accordé la permission d'interjeter appel de la décision de la Cour d'appel de la Saskatchewan dans la cause Whatcott », a déclaré le commissaire en chef, M. le juge David Arnot. En 2005, le tribunal des droits de la personne de la Saskatchewan a jugé que William Whatcott avait communiqué des messages de haine envers les gais et les lesbiennes lorsqu'il avait distribué des dépliants à Regina et Saskatoon qui, entre autres choses, faisait référence aux homosexuels comme étant des « sodomites » et des « pédophiles » ainsi qu'aux relations homosexuelles comme étant « répugnantes » et avait exhorté les gens à faire du lobbying auprès du gouvernement pour empêcher les personnes homosexuelles d'occuper des postes d'enseignants.

Le Code des droits de la personne de la Saskatchewan protège à la fois le droit à la liberté d'expression et le droit des personnes et des groupes de ne pas faire l'objet de discrimination et de propagande haineuse. « Le Code exige que nous protégions ces deux droits, a dit le commissaire en chef.

Lorsque nous décidons si nous allons donner suite à une plainte de propagande haineuse, nous devons évaluer si les faits de la cause correspondent à l'interdiction très limitée, contenue dans le Code, visant le discours extrémiste qui expose les groupes marginalisés à la haine et incite d'autres personnes à exercer de la discrimination à leur égard. »

Le commissaire en chef a noté qu'il y a maintenant 20 ans que la Cour suprême du Canada a rendu une décision sur l'équilibre approprié entre la liberté d'expression et la liberté de ne pas faire l'objet de discrimination. « Dans cet appel, nous demanderons au tribunal de nous guider quant à la distinction à faire entre le discours extrémiste et le droit des citoyens d'exprimer librement leurs croyances. »

sont ensuite regroupés selon leur type : guerrier, éducateur, visionnaire et penseur analytique. En compagnie de leurs meneurs de groupe, les étudiants et élèves ont appris comment devenir des meneurs en utilisant les qualités particulières à leur type de personnalité.

À la fin, les étudiants et élèves ont décrit la session comme « excitante, amusante, motivante, folle et fantastique ». Lorsqu'on lui a demandé ce qu'elle ferait une fois rentrée à l'école, une étudiante a dit : « Être une meneuse ». Quelqu'un d'autre a dit : « Rêver et ne jamais abandonner ».

Les conférences ont attiré 200 étudiants, élèves et enseignants à Winnipeg et presque une centaine le lendemain à Brandon.

## Le personnel de la Commission prend part à un forum sur la prévention de la discrimination



**De gauche à droite : Pamela Roberts, enquêteuse, Isha Khan, avocate, Dianna Scarth, directrice générale, et Judy George, enseignante à la retraite.**

Le forum sur la prévention de la discrimination de 2010 de la Commission canadienne des droits de la personne, cercle de sensibilisation, a attiré 200 invités et présentateurs de partout au pays. On comptait au nombre des présentateurs la directrice générale de la Commission des droits de la personne du Manitoba, Dianna Scarth, l'avocate Isha Khan, l'enquêteuse Pam Roberts, et une amie de la Commission et fidèle participante à la conférence des jeunes, l'enseignante à la retraite, Judy George.

Mesdames Scarth, Roberts et George ont fait des présentations lors de l'atelier portant sur l'éducation les jeunes sur leurs droits et leurs responsabilités en milieu de travail ». Ce fut une occasion de mettre en vedette les initiatives jeunesse de la Commission, dont les conférences pour les jeunes et le nouveau site Web jeunesse de la Commission, Leçon sur les droits de la personne.

La session a commencé par une joute de Jeopardy un peu différente; toutes les réponses étaient des questions sur les droits de la personne.

Madame George, qui était enseignante au Pas, a parlé de la façon dont les conférences pour les jeunes de la Commission les avaient influencés, ses élèves et elle. Elle a dit à l'auditoire que deux élèves qui avaient participé à la conférence avaient ensuite organisé des ateliers pour les élèves plus jeunes afin de transmettre ce qu'ils y avaient appris. Un de ces élèves fréquente maintenant l'université.

À la séance plénière sur les mises à jour juridiques, Madame Khan a parlé de deux récentes causes portant sur les droits de la personne. La première cause s'est déroulée au Manitoba et portait sur le fait d'avoir un casier judiciaire comme motif de discrimination. La deuxième cause s'était déroulée en Colombie-Britannique et portait sur l'utilisation de groupes de comparaison lors de l'analyse discriminatoire d'un étudiant handicapé.

Le conférencier principal était le chef Phil Fontaine, autrefois chef national de l'Assemblée des Premières nations. Il a dit qu'il était pleinement engagé envers les droits de la personne et que « notre quête en tant que peuple est de vivre librement et décentement, en paix et avec dignité. »